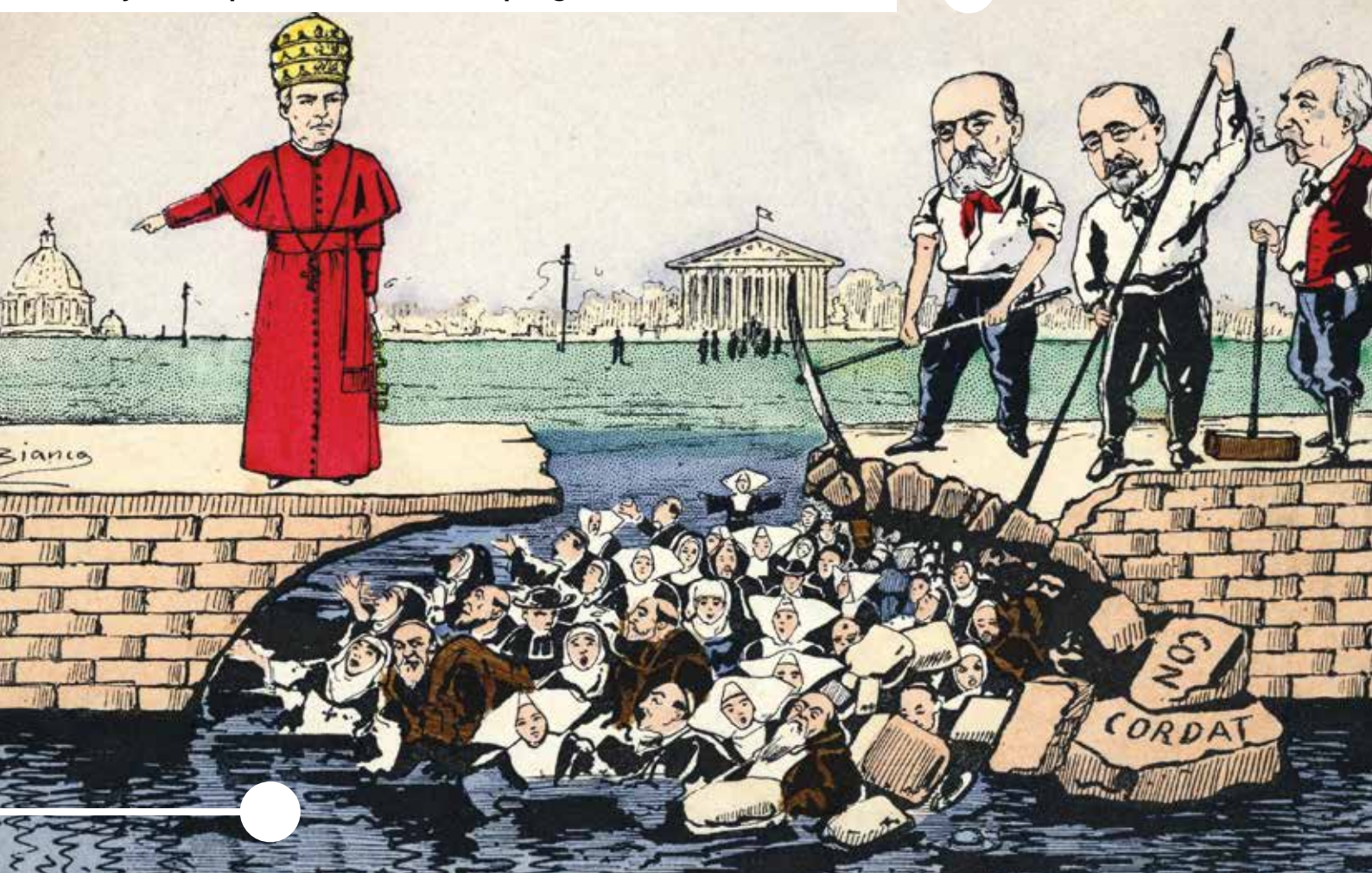




Libre croyant-e

« Le fond du protestantisme, c'est l'Évangile ; sa forme c'est la liberté d'examen »

Le journal protestant libéral & progressiste



Laïcité : Citadelle de la Liberté

Dans l'esprit qui faisait la force d' **Évangile & liberté**

N° 4 > Décembre 2025

04

IL EST ÉCRIT ET MOI JE VOUS DIS
Croquer ou embrasser son prochain

06

VENEZ COMME VOUS ÊTES
Faut-il en finir avec Dieu ?

09

DOSSIER
Laïcité : Citadelle de la Liberté

D'OU VIENT CETTE IDÉE ?
Le libéralisme théologique

16

**LA FOI EN ACTES, DES VIEUX MOTS
POUR DE NOUVELLES PRATIQUES**
Prix de la Vigie de la laïcité

17

QUI DITES-VOUS QUE NOUS SOMMES ?
Bernard Reymond

20

21

BAGAGE LIBÉRAL
Collection « Braises »

22

NOTRE ASSOCIATION
Remerciements, agenda et adhésion

- **Journal de l'association** : Union Protestante Libérale & Progressiste
Association sans but lucratif, loi 1901 - Siège : 108 grand rue, 30270, Saint Jean du Gard
- **Directeur de la publication** : Christophe Cousinié
- **Comité de rédaction** : Béatrice Cléro-Mazire (rédactrice en Chef), Emeline Daudé, Sandrine Landeau, Françoise Nimal, Sylvie Queval, Thalès Araùjo, Gilles Bourquin, Christophe Cousinié, Sébastien Gengembre, Cyrille Payot, Lilan Seitz.
- **Administration-adhésion-contact** : UPLP@libre-croyant-e.com

ÉDITO

« Les hommes ne naissent ni stupides ni fous : ils le deviennent ».

Ô combien cette parole de Condorcet semble d'actualité !

Quand on regarde l'état du monde, il y a vraiment de quoi penser que l'humanité est devenue stupide et folle, comme si elle était incapable de tirer les leçons du passé – lorsqu'on voit, par exemple, ressurgir au Chili l'ombre de Pinochet, les manifestations antimigrants à Londres, les extrêmes droites au pouvoir ou proches d'y accéder, les génocidés qui deviennent génocidaires, l'antisémitisme grandissant, le racisme bête et l'ordre moral qui préconise des régressions sociales – ou comme si elle était incapable de voir ce que demain lui annonce, restant aveugle à la destruction écologique et poursuivant, tête baissée, à scier la branche sur laquelle elle est assise.

Mais au-delà de cela, cette citation de Condorcet ne nous invite pas à nous enfermer dans le pessimisme ou à nous tourner vers une collapsologie désespérante. Car si l'humanité n'est ni stupide ni folle par nature, alors elle peut conserver son intelligence et sa raison.

On devient stupide et fou lorsque l'on baisse les armes de l'esprit face aux discours simplistes, sécurisants et faciles.

La première et la plus puissante des armes de l'esprit, c'est la conscience. Cette « *voix de Dieu en nous* », cette boussole essentielle qui nous empêche de nous égarer. Et cette conscience doit être libre. Libre de tout dogmatisme, de toute autorité, de toute limite. Elle doit regarder, analyser, comprendre et s'émerveiller du monde avec neutralité. La neutralité, c'est l'absence de toute vérité imposée, celle qui permet à toutes les vérités de pouvoir devenir la mienne si ma conscience la reconnaît comme telle.

C'est sans doute là l'idéal de la laïcité. La laïcité n'est pas uniquement un principe juridique qui sépare les Églises et l'État et garantit la non-ingérence de l'un sur l'autre. C'est aussi un principe philosophique et théologique qui garantit la liberté de penser, de croire et d'agir.

Si le premier devoir d'une République est de faire des républicains, c'est-à-dire des citoyens attachés au bien commun et désireux de grandir en tant que peuple dans la liberté, l'égalité et la fraternité, alors le premier devoir que nous avons, nous protestants libéraux et progressistes, est de faire des croyants libres et responsables.

Et là où certains voudraient voir la laïcité soit comme une exclusion du religieux, soit comme un affaiblissement de l'État au profit des religions, nous devons lutter et affirmer que la laïcité est un principe libéral qui permet à toutes et tous, croyants ou non, de marcher ensemble vers un même idéal.

Il est temps d'en finir avec les querelles d'un autre temps, et d'affirmer avec Gabriel Séailles : « *Il faut qu'on puisse être athée sans passer pour un scélérat et croire en Dieu sans être traité d'imbécile.* » ●



Christophe Cousinié

● Pasteur de l'Église protestante unie en Cévennes, secrétaire général de l'Union Protestante Libérale & Progressiste

Conception graphique et maquette : Sandrine Galia
Crédits photos des couvertures :
1^e - BNF - 4^e - BNF

ACHEVÉ D'IMPRIMER

Printteam
510 Rue Etienne Lenoir,
30900 Nîmes

Journal gratuit

Numéro ISSN : 3040-9322

Dépôt légal : Décembre 2025



Pamela Pianezza

Journaliste, artiste et étudiante en théologie et prédicatrice dans l'Église épiscopaliennne

Croquer ou embrasser son prochain

Luc 13:31-35 (TOB)

Ce court extrait de l'Évangile de Luc nous propose deux manières de penser le pouvoir et la puissance, au féminin, comme une renarde ou comme une maman-poule.

Parmi les répliques jubilaires de Jésus, il en est une dont je ne me lasse pas : « Allez dire à ce renard : Voici, je chasse les démons et j'accomplis des guérisons aujourd'hui et demain, et le troisième jour c'est fini. ». En route vers Jérusalem, Jésus a déjà à son actif quelques paraboles mémorables, la guérison d'une femme infirme, et un talent certain pour renvoyer les pharisiens dans les cordes : « Vous, les pharisiens, vous purifiez le dehors de la coupe et du plat, et à l'intérieur vous êtes pleins de rapacité et de méchanceté. Gens déraisonnables ! [...] Quel malheur pour vous ! Vous êtes comme les tombeaux que rien ne signale, et sur lesquels on marche sans le savoir ! » (Luc 11, 39-44). Il y a donc de quoi s'étonner quand « quelques pharisiens s'approchèrent et lui dirent : "Va-t'en, pars d'ici, car Hérode veut te faire mourir." » Depuis quand ceux-là se soucient-ils du bien-être de Jésus ? Ne sont-ils pas sa némésis ? On sait pourtant à quel point ils ne le sont pas. Certes ils n'ont jusqu'ici pas manqué une occasion de reprocher à Jésus son manque d'orthodoxie et on peut



juger surnoises leurs manigances pour le prendre au piège (chez Matthieu encore plus que chez Luc). Mais aussi tentante que soit cette lecture des textes, les pharisiens – auprès de qui on retrouvera le pré-adolescent Jésus lors de sa fugue pour passer du temps dans « la maison de son père » – ne sont pas le pire ennemi de Jésus.

Qui est alors l'adversaire dans ce récit ? Hérode ? Pas Hérode le Grand (qui reconstruisit le second temple de Jérusalem et ordonna le meurtre de tous les enfants mâles de moins de deux ans autour de Bethléem, dans

l'espoir de se débarrasser de l'enfant Jésus) mais Hérode Antipas, son fils, gouverneur de Galilée (celui qui fit assassiner Jean le Baptiste, à ne pas confondre avec Ponce Pilate, gouverneur de Judée qui prononça la sentence de crucifixion de Jésus). Jésus évoluait dans un monde géopolitiquement complexe et en avait conscience. Il savait ce qui se jouait lorsque, traversant le pays, il annonçait à toutes et à tous à quoi ressemblait vraiment le Royaume, soit une réalité toute autre que les royaumes et autres chefferies d'Hérode père, d'Hérode fils ou de Ponce Pilate. Jésus savait dans quel monde il vivait.

Il savait d'où il venait et vers quoi il marchait. Mais surtout, il savait qui guidait ses pas. Je me demande souvent si Jésus a eu peur. Ce que nous savons, c'est qu'il avait un projet, que celui-ci était divin et que rien ni personne ne pourrait le faire dévier de son chemin.

Au programme de Jésus figurent des tâches d'envergure : chasser des démons, guérir les malades... C'est ce qu'il a fait hier, ce qu'il fait aujourd'hui et ce qu'il fera le jour suivant. Jusqu'à quand ? Jusqu'au troisième jour, alors, « c'est fini ». Difficile de ne pas voir dans ces mots une annonce de la Passion. Jésus mourra et le troisième jour, il ressuscitera d'entre les morts. Dans une perspective juive, cela pourrait aussi signifier que Jésus poursuivra son ministère, jour après jour, jusqu'à la fin. Alors ces trois jours embrasseraient l'entièreté du ministère de Jésus. Hérode, aussi féroce soit-il, ne fait pas le poids face à une telle mission. S'il est un animal auquel les puissants aiment être comparés, c'est plutôt le très biblique lion. Celui que l'on trouve sur le trône de Salomon dans le livre des Rois. Celui associé à la tribu de Juda par Jacob quand il bénit ses enfants dans le livre de la Genèse. Et c'est ainsi que Jésus sera présenté au final, dans l'Apocalypse : « le lion de la tribu de Juda, le rejeton de David ». Un lion évoque la puissance et inspire la crainte. Qui oserait s'y opposer ? Aux yeux de Jésus, Hérode n'a cependant rien de léonin. Pourquoi l'appeller « renard » ? Une allusion à l'échec de sa ruse pour éloigner Jésus de son ministère divin ? Détail intéressant :

en grec ancien, renard est un nom féminin, contrairement au lion, à l'aigle, à tous ces animaux puissants, qui étaient masculins. De quoi ce renard, au féminin, est-il le nom dans la bouche de Jésus, à une époque où « féminin » n'était pas synonyme de pouvoir ?

Lamento pour Jérusalem

Cassure dans le récit : le courage et l'audace de Jésus semblent s'être évaporés. « Jérusalem, Jérusalem, toi qui tues les prophètes et lapides ceux qui te sont envoyés, que de fois j'ai voulu rassembler tes enfants comme une poule rassemble sa couvée sous ses ailes, et vous n'avez pas voulu. » Jérusalem, Jérusalem... Ce rythme familier, c'est celui de Dieu, dans le premier testament, appelant par deux fois Abraham, Moïse ou Samuel. Et c'est à nouveau sa voix, triste et déchue, que l'on entend, par l'intermédiaire de Jésus, son prophète en route vers un destin dont on reconnaît le schéma funeste : les prophètes disent ce qui doit l'être, dénoncent les tyrans prétendant être rois, demandent justice pour les oubliés et pour cela, ils sont tués. Esaïe sera scié en deux, Jérémie et Zacharie, lapidés. Notre téméraire héros se lamente à présent, conscient du sort qui l'attend. Une tragédie qu'il affronte, non pas en endossant les traits d'un lion charismatique capable de dévorer ses ennemis : Jésus, et à travers lui, Dieu, se remémore combien de fois il a rêvé nous accueillir toutes et tous sous ses ailes, comme une poule rassemblant ses poussins. Mais nous n'avons pas voulu... Dieu, ici, ne se plaint pas des pharisiens, d'Hérode

ou de Pilate.

C'est pour Jérusalem qu'il se lamente. Et si la ville était une synecdoque (figure par laquelle on prend le tout pour la partie, ou la partie pour le tout), que signifierait-elle ? Qui serait-elle ? Qui déchiquète les prophètes qui lui sont envoyés ? Les lions et les renardes de ce monde ou simplement nous, petits poussins perdus ?

Il y a sans doute mille raisons pour lesquelles Jésus se présente ici comme un volatile et au féminin. L'une d'entre elle pourrait tenir au super-pouvoir propre aux mamans poules. Il y a plus de vingt ans, un fermier m'a raconté la perte d'une partie de sa ferme dans un incendie. Dans les ruines du poulailler gisait le cadavre de sa poule préférée, la seule qu'il avait nommée. Puis il avait entendu de petits bruits. Sous les ailes de la maman poule s'étaient réfugiés les poussins. Tous avaient survécu.

« Eh bien ! elle va vous être abandonnée, votre maison. Et je vous le dis, vous ne me verrez plus jusqu'à ce que vienne le temps où vous direz : Béni soit, au nom du Seigneur, celui qui vient ! » Il y eut et il y aura de nombreux incendies auxquels il nous faudra survivre. Chaque jour cependant, le choix nous appartient : répondre à celui, à celle, qui rassemble, nous appelant sans relâche, ou céder à la tentation de jeter des pierres. Choisir son camp ou se souvenir que les ailes de Dieu sont suffisamment vastes pour chacune, chacun d'entre nous.

Nous poussins, nous renardes, nous lions. ●



Sébastien Gengembre
pasteur de l'Église
protestante unie
de Montpellier Agglomération

Faut-il en finir avec Dieu ?

Cette question, je la pose dans l'élan donné par les dernières Rencontres du protestantisme de liberté, lesquelles avaient cette année pour thème : *De quel Dieu sommes-nous athées ?* À partir de cet intitulé, plusieurs participants sont allés jusqu'à partager leur perplexité quant à l'usage même du nom de Dieu. Ne faudrait-il pas en effet radicaliser l'interrogation ? Ne peut-on pas envisager, tout simplement, de se passer désormais de « Dieu » ?

Il n'est pas rare que des personnes, pourtant membres des Églises protestantes aussi bien que catholique, osent exprimer, en confiance ou plus ouvertement, le malaise qu'elles éprouvent à entendre, ou pire, à devoir prononcer le nom de « Dieu ». Tant celui-ci est lourd de pré-supposés, tant il charrie de représentations jugées inacceptables. Dire « Dieu », c'est convoquer tout un imaginaire que l'on estimera inadéquat, voire dangereux et totalitaire. Dire « Dieu », c'est le commencement de la théo-logie, d'un discours portant à la fois sur le divin et sur l'humain, pouvant conduire à l'effacement ou à l'écrasement du second sous une certaine conception du premier. Dire « Dieu », c'est aussi prétendre enfermer dans un petit mot de quatre lettres ce qui ne peut que dépasser tout ce que l'on pourrait formuler à son sujet.

Par quoi remplacer « Dieu » ?

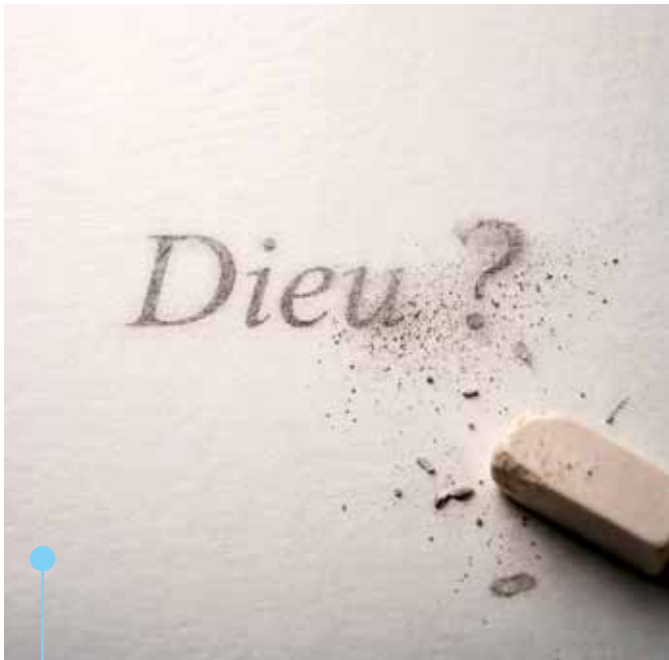
Face à cette insatisfaction, plusieurs solutions s'offrent à celui ou celle qui se débat avec « Dieu ». La première, la

plus simple, consiste à taire ce nom. À ne plus parler de Dieu. Seul le silence serait à la mesure de l'ineffable, de l'inexprimable qui chute dans nos piteuses images de grandeur ou nos pieuses mièvreries dès que nous ouvrons la bouche pour parler de « Dieu ». Cependant, nous sommes des êtres de parole et de partage. Comment pourrions-nous supporter de rester mutiques ? Et ne risque-t-on pas de jeter le bébé avec l'eau du bain, de perdre tout ce à quoi nous aspirons, tout ce que nous cherchons à atteindre à travers le nom de Dieu ?

Une autre issue consiste à substituer à « Dieu » un terme plus judicieux. Pour cela, il n'est pas exclu de piocher dans la Bible. Pourquoi pas Seigneur, alors ? Ou Père ? Mais je doute que les personnes auxquelles je faisais allusion pour commencer soient convaincues par des termes qui ne sont pas moins problématiques : ne peut-on pas trouver quelque chose de moins patriarcal, de moins politiquement douteux ?

À quelqu'un qui suggérerait d'employer plutôt Emmanuel, je fis remarquer que ce nom ne signifie rien d'autre que : Dieu avec nous. On ne se débarrasse pas si facilement de Dieu... Ici, c'est dans le suffixe -el qu'il se glisse à notre insu, El étant l'un des noms divins que l'on trouve dans l'Ancien Testament.

Car la Bible ne manque pas de noms pour désigner Dieu. À côté de El ou Elohim, on retiendra en particulier le célèbre Yahvé. Soit le tétragramme dont la prononciation est perdue, les Juifs ayant fait le choix de s'en abstenir, par respect pour... « Dieu ». Ils lui ont substitué d'autres termes : Adonai (littéralement : « mon Seigneur »), ou encore Hachem : Le Nom, ce nom que l'on ne saurait verbaliser. Ces glissements successifs, où les substituts au nom de « Dieu » deviennent à leur tour si sacrés qu'il devient malaisé de les employer, disent toute la difficulté qu'il y a à parler de « Dieu ».



À la recherche du nom juste

Bien sûr, la question de fond ne concerne pas tant le nom comme tel que ce qu'il recouvre, et que le nom ne dirait qu'imparfaitement, qu'il trahirait fatalement. Au long des siècles, les théologiens n'ont pas manqué d'imagination pour inventer leurs solutions de remplacement, de la déité (*Gotttheit*) de Maître Eckhart à la préoccupation ultime (*ultimate concern*) de Paul Tillich, pour ne mentionner que ces deux exemples. À chaque fois, il s'agit de penser Dieu au-delà de « Dieu » – à moins que ce ne soit en-deçà ?

Plutôt que d'inventer des mots ou des expressions difficiles à comprendre, d'autres choisissent de remplacer Dieu par des concepts bien connus tels que la justice, ou l'amour. Mais parle-t-on encore de la même chose ? Si Dieu est amour, l'amour est-il Dieu ? Est-il réductible à un idéal, aussi louable soit celui-ci ? Est-il soluble dans l'évocation

d'une force ou d'une énergie, comme préfèrent d'autres ?

Cette option est souvent retenue par celles et ceux qui rechignent à concevoir un Dieu personnel. C'est même l'une des principales raisons qui conduisent à écarter le nom de Dieu, trop encombré de traits humains, anthropomorphes. Mais si l'on revient à la Bible, il faut reconnaître que Dieu est le plus souvent présenté, non comme une force ou un principe anonyme, mais comme un vis-à-vis, un interlocuteur avec lequel il est possible de dialoguer.

Ici, on se trouve face à une difficulté supplémentaire. S'il est délicat de parler *de* Dieu, que dire dès lors qu'il s'agit de parler *à* Dieu, de parler *avec* lui ? Après tout, la théologie n'est pas pure spéculation à propos de Dieu, elle s'élabore à partir d'une parole reçue comme venant d'un autre, comme venant... *de* Dieu. Mais n'est-il pas urgent de renoncer à cet ami imaginaire, et pour cela, d'en finir avec « Dieu » ?

Renverser la perspective sur Dieu

Je voudrais suggérer une autre voie, qui m'a été inspirée par la lecture de quelques lignes de l'ouvrage de Didier Travier intitulé *Une confiance sans nom* :

Mon hypothèse : chercher à comprendre les « paroles-de » et les « paroles-à » du culte en faisant abstraction de toute présupposition de Dieu. Se demander si le sens du mot Dieu ne se fonde pas en elles plus qu'elles ne se fondent en lui. Non pas « bleu est la couleur du ciel », comme si le ciel était connu par ailleurs, mais « le ciel est cette étendue bleue ». Non pas « cette parole est Parole de Dieu », comme si Dieu était connu par ailleurs, mais Dieu est l'inconnu qui parle dans cette parole.¹

Alors qu'il s'apprête à commenter les étapes successives d'un culte réformé, Didier Travier énonce le postulat qui gouvernera sa démarche : il fera l'économie de l'hypothèse « Dieu », il se passera de présupposer qu'existe un être supra-naturel, qui serait à la fois l'émetteur des paroles de grâce, d'exhortation, de bénédiction... que nous recevons, et le destinataire de nos prières, de nos chants, de nos louanges.

Loin de ruiner l'édifice du culte, cette hypothèse de travail vise en à dégager toute la richesse, indépendamment de toute considération de Dieu. Si le pari s'avère réussi, ce que je vous invite à vérifier par vous-mêmes en lisant ce beau petit livre, il conduit aussi, comme les lignes précédemment citées le suggèrent, à renverser la perspective

¹ - Didier TRAVIER, *Une confiance sans nom*, Ampelos, 2017, p. 22.

sur Dieu : et si celui-ci n'était pas localisable en amont des textes dits sacrés, comme leur origine intouchable, ou à l'horizon inatteignable de nos discours les plus savants ou inspirés, mais à même les mots employés pour l'évoquer, pour l'invoquer ? Dieu, ce Créateur dont on a fait des charretées de livres plus volumineux les uns que les autres, ce Verbe qui a conduit maint prédicateur à s'époumoner, n'est-il pas lui-même, ce faisant, une créature d'encre et de papier, de salive et de souffle ?

Dans ce cas, « Dieu » n'est autre que la résultante de toutes les paroles qui sont dites ou écrites autour de ce nom. Au risque qu'il soit écartelé entre les multiples orientations retenues par les théologiens et plus généralement par toutes celles et ceux qui ont fait usage de ce nom, à commencer par les auteurs des textes bibliques eux-mêmes, qui sont loin de parler d'une seule voix à son sujet. Il en va d'ailleurs de même du Père et du Seigneur, qui ne désignent jamais des réalités monolithiques : le Père a aussi des entrailles de mère, et le Seigneur est celui qui se conduit d'abord comme un serviteur.² Les paradoxes sont à la mesure des images qui s'entrechoquent et empêchent de prétendre dire le dernier mot sur Dieu, de le circonscrire dans une description ou une définition sans appel.

User librement de « Dieu »

Mais alors, pourquoi ne pas user nous-mêmes d'une semblable liberté ?

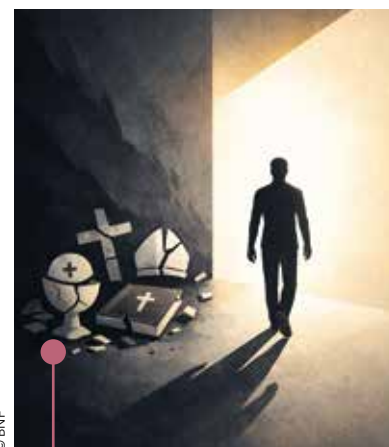
Pourquoi nous refuser ce que s'autorisent les auteurs bibliques ainsi que les plus grands théologiens ?

À savoir, faire jouer Dieu dans nos propres poétiques, créer nos récits, inventer nos métaphores et nos comparaisons, pour ajouter aux harmoniques de ce nom. On pourra aussi s'amuser avec la graphie, par exemple en écrivant D.ieu, comme font certains auteurs juifs par refus de l'idolâtrie, ou Dieu.e, par négation d'un dieu mâle et misogyne. D'ailleurs, il est possible également de récuser la majuscule, qui suggère déjà une forme de majesté qui ne sied peut-être pas à celui ou à ce que nous voulons exprimer en utilisant le mot « dieu ».

Tout cela vous paraîtra peut-être d'inutiles afféteries, des fantaisies sans conséquences. Pourtant, c'est justement par le jeu que l'on libère Dieu d'un excès de gravité, du poids excessif qui lui est donné quand on lui attribue une existence fixe, indéniable. « Dieu » devrait être, et en réalité il est déjà, un petit mot qui circule et virevolte dans nos paroles, dans nos théologies et jusque dans nos prières. Un petit mot qui peut s'avérer fort oppressif quand il est étouffé dans des systèmes clos, pris au piège de discours qui l'empêchent

de s'élever pour mieux l'instrumentaliser ; mais un petit mot auquel on peut redonner vie, simplement, en en usant.

Dieu, ce petit mot où placer toutes les raisons d'aimer, d'espérer, de faire confiance. Dieu, ce nom gracieux où résonne tout ce qui vient à nous d'inattendu, d'inespéré. Dieu, le ressort de tous les poèmes qu'il reste à écrire, à chanter, louanges enflammées ou lamentations plaintives. De ce dieu-là, je confesse, sans la moindre réserve, que je crois en lui. ●



© BNF

2 - On en dira autant de Yahvé, lequel, loin de désigner de toute éternité le Dieu unique du monothéisme juif, a fait l'objet d'une longue évolution au gré des circonstances, depuis son statut primitif de divinité locale guerrière parmi tant d'autres. L'exégète Thomas Römer propose une reconstitution de cette histoire dans un ouvrage au titre suggestif : Thomas RÖMER, *L'invention de Dieu*, Paris, Seuil, 2014.



DOSSIER

Laïcité : Citadelle de la Liberté



Christophe Cousinié

Pasteur de l'Église protestante unie en Cévennes, secrétaire général de l'Union Protestante Libérale & Progressiste

La laïcité française : histoire, principe et débats contemporains



© BNF

Le 9 décembre 2025, nous avons fêté les 120 ans de la loi de séparation des Églises et de l'État.

Cette loi venait clore le processus de laïcisation de la République française et devait mettre fin à la « guerre des deux France » (la France catholique conservatrice et la France républicaine progressiste). La laïcité, aujourd'hui inscrite dans la Constitution française, demeure pourtant sujette à débat tant les interprétations que l'on peut en avoir sont nombreuses.

À l'occasion de l'anniversaire de ce principe qui donne à la France l'une de ses particularités, nous voulons revenir sur ce qu'est la laïcité et sur ce qu'elle n'est pas.

Parler de laïcité, c'est parler d'un modèle particulier. Plusieurs pays à travers le monde, bien qu'ils ne soient plus religieux et pratiquent une certaine neutralité de l'État, ne peuvent pas être considérés

comme des États laïcs. Dans certains cas, on peut parler de déconsecration de l'État, qui instaure la neutralité des services publics vis-à-vis d'une religion en particulier. Cela ne signifie pas pour autant la neutralité religieuse des agents de l'État : le port de signes religieux peut être accepté dans certains pays. Par exemple, au Royaume-Uni, il n'est pas choquant de voir des policiers porter un turban sikh ou des femmes porter à la fois l'uniforme des forces de police et un voile musulman. D'ailleurs, le Royaume-Uni est gouverné par un roi qui est également chef de l'Église. D'autres pays encore sont di-

rigés par des monarques dont le sacre reste un événement religieux, ce qui fait que le pays, d'une certaine manière, s'il donne l'égalité à toutes les religions, reste ancré dans une tradition particulière. Nous pouvons également prendre l'exemple des États-Unis d'Amérique qui, bien qu'étant une démocratie et déconsecrationnés (pas de lien avec une seule religion), continuent d'inscrire sur leur monnaie *In God We Trust* (« En Dieu nous avons confiance »), ce qui n'est pas neutre vis-à-vis des non-croyants, ou continuent de faire prêter serment sur un livre religieux (pas obligatoirement la Bible) au président élu

lors de sa prise de fonction. Aujourd'hui, plusieurs pays à travers le monde ont inscrit dans leurs lois ou leurs constitutions le principe de laïcité, c'est-à-dire celui de la séparation des Églises et de l'État.

Un principe juridique

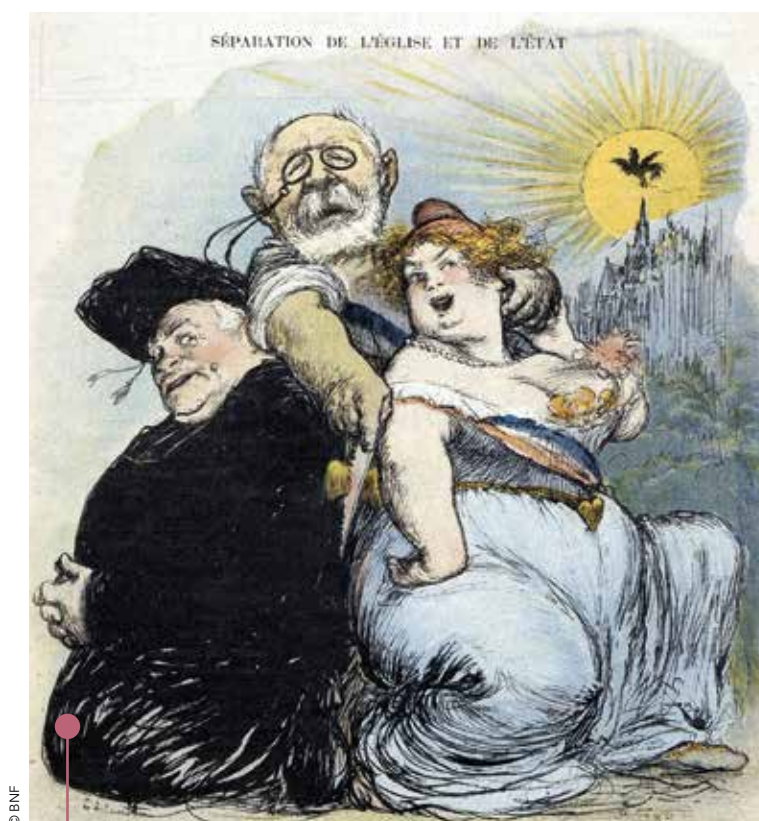
Le 9 décembre 1905 était votée la loi de séparation des Églises et de l'État. Si aujourd'hui cette date est retenue comme celle de l'instauration de la laïcité en France, il ne faut pas oublier qu'il s'agit plutôt du résultat d'un long processus historique, que l'on peut faire remonter à la Révolution française.

C'est au pasteur et député Rabaut Saint-Étienne que nous devons, en 1789, l'inscription dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de l'article qui peut être considéré comme le fondement du principe de laïcité : « *Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.* »

Mais c'est un décret du 3 ventôse an III (21 février 1795) qui établit un régime de séparation des Églises et de l'État. Tout en affirmant le principe du libre exercice des cultes, le décret précise que l'État n'en salarie aucun, ne fournit aucun local et ne reconnaît aucun ministre du culte.

Dès 1802, le Concordat vient mettre fin à cette séparation, en même temps que disparaît la République.

Durant tout le XIX^e siècle, les revendications pour une séparation vont être nombreuses et vont jusqu'à fracturer la France en deux camps. Après la révolution de 1848, des voix au sein du christianisme, et du



© BNF

protestantisme en particulier, réclament la séparation au nom de la liberté de pouvoir s'organiser de manière autonome. Le synode de l'Église réformée de France de 1872 (synode officieux) reprendra la question et, sans aller jusqu'à devenir une Église libre, invitera les paroisses à se préparer à la séparation et à ses conséquences financières.

Mais pour avoir une République libre et laïque, il faut des citoyens qui le soient également. « Le premier devoir d'une République, c'est de faire des républicains », écrivait Ferdinand Buisson.

C'est ainsi qu'il a été nécessaire de laïciser l'école afin d'éduquer les futurs citoyens d'une République laïque. Ce sont les lois dites Ferry qui établissent cette instruction publique neutre de toute religion. Et c'est tout naturellement que cette génération

formée sous l'égide de la liberté de conscience ouvrira la voie à la loi de séparation des Églises et de l'État, qui inscrit définitivement la laïcité dans la loi, puis en 1946 dans la Constitution.

Principe ou valeur ?

Hélas, la neutralité, qui semblait une évidence il y a 120 ans, est aujourd'hui prise dans le flou des interprétations.

Lorsque nous parlons de laïcité, nous parlons d'un principe, c'est-à-dire d'un outil au service de l'idéal républicain. Mais certains voudraient en faire une valeur. Ainsi, au lieu que ce principe permette à la liberté, à l'égalité et à la fraternité de vivre, la laïcité leur serait accolée. Mais il ne s'agit pas d'une valeur, sauf à considérer que l'absence de référence religieuse est une valeur.

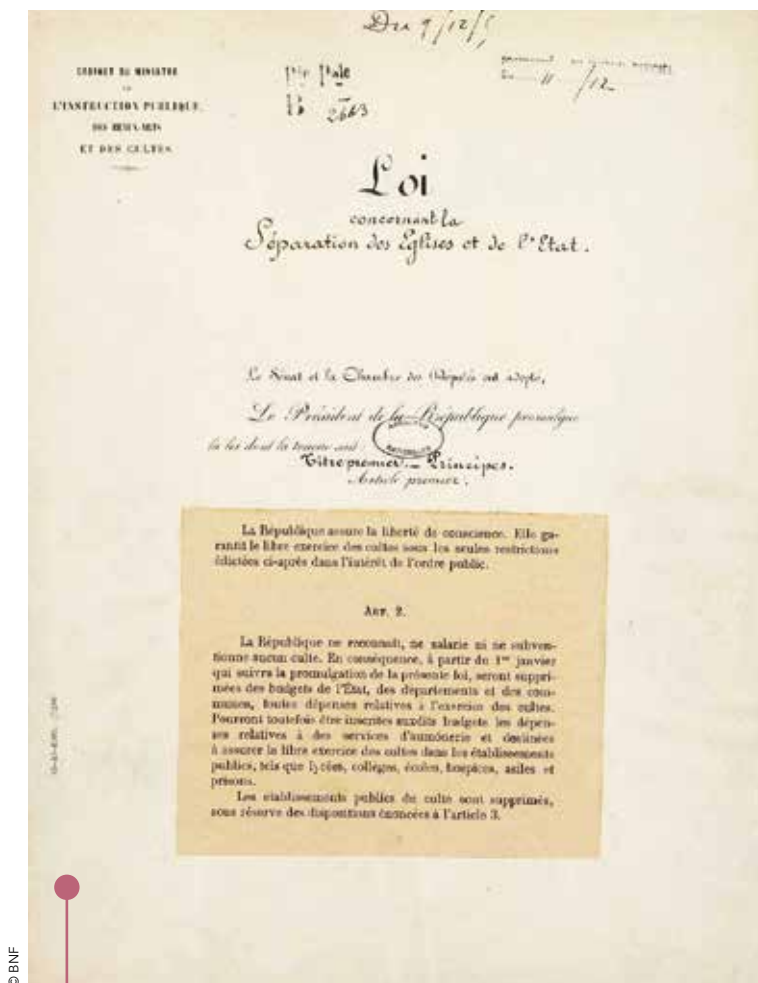
Chez les partisans de cette évolution (qui n'en est pas une), la laïcité est comprise comme une forme d'athéisme d'État : les religions sont libres d'être pratiquées, mais en privé ; la France, elle, serait athée. Or, la laïcité n'est pas la négation de la religion, c'est la non-reconnaissance. Et si l'exercice du culte est garanti, la neutralité de l'État reste totale.

Ce n'est pas une négation mais une garantie de vivre ensemble. Et il faut également rappeler que c'est bien la République qui est laïque, et non les citoyens. Ainsi, les agents de l'État se doivent d'être neutres, tandis que le citoyen a le droit de vivre et de montrer sa religion dans l'espace public, dans la seule limite du respect de l'ordre public.

Il faut également faire attention à ceux qui réclament une fausse neutralité au nom même de la laïcité. Ce sont ceux qui demandent à l'école, par exemple, d'éviter d'aborder les sujets qui vont à contresens de ce que la dogmatique religieuse enseigne.

Ainsi, il faudrait, au nom de la laïcité, ne pas faire de cours sur l'évolution pour ne pas aller contre les créationnistes, ne pas parler des caricatures, ne pas avoir d'éducation sexuelle et affective, ou éviter de parler de la reproduction. La neutralité ne doit pas signifier la neutralisation, et il faut, dans un pays libre, pouvoir enseigner librement.

Et c'est là que la laïcité devient bien plus qu'un simple principe juridique : elle est aussi un principe philosophique et théologique.



La laïcité, c'est la neutralité, c'est-à-dire l'absence de dogmatisme. Le dogme est une vérité qui ne se discute pas et qu'il faut accepter sans chercher à prouver. Il existe en religion comme ailleurs. Pour s'opposer à l'autoritarisme du dogme, il faut mettre en face la liberté de conscience. Là où il y a liberté de conscience, il y a liberté d'examen, et la vérité ne s'impose pas : elle se découvre. Pour cela, il ne faut pas croire sans réfléchir, mais douter de tout pour trouver la vérité. La laïcité est ce qui permet à la conscience de se détacher du dogme pour découvrir sa vérité.

Cette conscience, c'est ce que Buisson appelait « la voix de Dieu en nous ».





Jean-Paul Augier

Docteur en sciences religieuses de l'École pratique des Hautes Études (histoire contemporaine)

De Briand à aujourd'hui : la laïcité à l'épreuve des peurs et des religions

Les résultats du sondage de l'IFOP du 18 novembre auprès de la population française musulmane ont été largement médiatisés. On a dressé trop vite le portrait d'une jeunesse musulmane en voie de radicalisation et de séparatisme. Très rapidement, sont venus les demandes d'interdiction du voile et de la pratique du jeûne avant l'âge de 16 ans, et les milieux d'extrême-droite ont surenchéri pour exiger l'interdiction du port du voile dans l'espace public.

Il est évident que l'on ne peut pas écarter les possibles pressions des islamistes sur des jeunes musulmanes. C'est d'ailleurs eux qui ont permis d'associer « voile et Islam ».

Mais ces polémiques liées au respect de la laïcité, ne visent en fait qu'une seule religion qui menacerait la République et le vivre ensemble. Certains évoquent un danger d'islamisation de la France. On en est loin puisque les musulmans représentent 7% de la population française. Sans oublier que l'Islam est pluriel, et que les phénomènes identitaires parmi la jeunesse touche aussi les autres religions.

Ce débat sur les signes religieux ostensibles est ancien. Au lendemain de la séparation des Églises et de l'État, des députés ont demandé à Aristide Briand d'interdire le port de la soutane dans l'espace public, trop ostentatoire pour des anticléricaux. Briand a répondu par une fin de non recevoir. Cela aurait été contraire à tout son combat pour une laïcité libérale.



La loi de 1905 protège la liberté de conscience pour tous et de fait n'interdit pas l'expression religieuse dans l'espace public. Elle permet aux religions de célébrer leur culte en toute liberté dans le respect des lois de la République. L'État est neutre et n'a pas à juger le bien fondé ou

pas des croyances et des pratiques culturelles.

Ces débats incessants sur le voile depuis l'affaire de Creil en 1989, pose la question : quelle laïcité voulons-nous, une laïcité dans l'esprit de la loi de 1905 ou une laïcité que l'on peut qualifier de « néo-combiste » ?

Émile Combes, président du Conseil depuis 1902, ancien séminariste, avait un but précis, affaiblir l'Église catholique, autrement puissante en terme démographique que l'actuelle communauté musulmane en France. Il ne faut pas oublier que le catholicisme était au XIX^e siècle en phase de reconquête. Son ralliement à la République lors du toast d'Alger en 1890 n'était pas sans ambiguïté, l'Église n'avait pas perdu sa volonté d'influencer la gouvernance de la France selon ses principes.

D'où l'hésitation de Combes entre un concordat renforcé qui mettrait l'État en surplomb par rapport à l'Église pour mieux la surveiller et une Séparation qui risquait de lui donner trop de libertés.

Quand Combes décide enfin qu'il faut séparer les Églises et l'État (banquet d'Auxerre en 1904), on peut qualifier son projet de loi de « laïcité autoritaire » : interdiction aux associations cultuelles de s'organiser au niveau national (autorisation uniquement au niveau départemental), édifices religieux affectés gratuitement pendant deux ans, puis loués pour une durée de dix ans (renouvellement non systématique), peines de prison prévues pour les ministres du culte en cas d'« actes pouvant compromettre l'honneur des citoyens ».

Les protestants se sont mobilisés pour empêcher une telle Séparation qui était attentatoire à la liberté des Églises réformées de se structurer au niveau national selon le système presbytérien-synodal. Ils ont orchestré une campagne dans le journal anticlérical *Le Siècle*, qui contribua à l'échec du projet combiste. Même si



le coup de grâce est donné par la démission en janvier 1905 de Combes (affaire des fiches).

Par contre, l'agnostique Briand a toujours été en faveur d'une loi libérale vis à vis des religions et cela depuis qu'il a été nommé rapporteur de la Commission de séparation des Églises et de l'État en 1903.

C'est donc au final le projet Briand qui est voté, et qui fonde une « laïcité libérale » qui satisfait les minorités protestante et juive. Elle permet, comme nous l'avons dit, la liberté de conscience, la liberté religieuse, et aussi la mise en place de services d'aumôneries dans les prisons, les hôpitaux, et les armées. Malgré cela, l'Église catholique s'est opposée avec virulence à la loi de Séparation. Il a fallu trouver une solution pour combler le vide juridique. Des associations diocésaines adaptées à la structure épiscopale du catholicisme ont été acceptées par le pape Pie XI en 1924. Mais on oublie qu'une partie du clergé a toujours été nostalgique d'une France catholique et qu'il faut attendre

le lendemain de la Seconde Guerre mondiale pour que les évêques acceptent pleinement la laïcité de l'État.

Aujourd'hui on assiste à un revirement, l'Église catholique rassure car elle est devenue minoritaire, elle s'inscrit dans le patrimoine, dans la culture et surtout elle ne fait plus peur. L'islam est associé à l'imaginaire des invasions médiévales, à la guerre d'Algérie et plus récemment aux attentats que la France a subis. La visibilité de la communauté musulmane gêne, la construction de mosquées est insupportable pour certains.

Les attentats de 2015 et l'odieux assassinat de Samuel Paty en 2020 traumatisent les Français et obligent les élus à voter en 2021 la loi confortant le respect des principes de la République dite « loi séparatisme ». Si la surveillance des fonds financiers est une bonne chose, la validation tous les cinq ans par le préfet des associations cultuelles fait planer une épée de Damoclès. La Fédération protestante de France a essayé d'empêcher cette loi, en vain.

À force d'orchestrer le danger islamiste, de montrer du doigt de manière indifférenciée la communauté musulmane, de proposer de nouvelles lois, il ne faudrait pas que la liberté de conscience et la liberté de culte soient remises en question. Les protestants doivent être vigilants et se mobiliser pour empêcher un retour à un « néo-combisme » qui remettrait en question l'esprit d'apaisement de la loi de 1905. ●



Nicolas Cadène

Cofondateur de la Vigie de la laïcité - Ancien rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité - Membre de l'Académie de Nîmes

Protestantisme et laïcité : une même exigence de liberté

Dans un contexte de crispations identitaires et de détournements du principe de laïcité, cet article propose de rappeler combien la laïcité française s'inscrit aussi dans une histoire protestante de la liberté de conscience, et pourquoi cette filiation demeure aujourd'hui décisive.

Nous parlons ici en héritières et héritiers autant qu'en citoyennes et citoyens. Héritières et héritiers d'une histoire protestante qui a fait de la liberté de conscience une exigence vitale ; citoyennes et citoyens d'une République laïque dont nous mesurons chaque jour la fragilité comme la nécessité. Ici, il ne s'agit pas de sacraliser un passé, mais de rappeler combien la laïcité, loin d'être étrangère au protestantisme, en prolonge, en un sens, l'intuition la plus profonde. La laïcité française – il y en a d'autres – n'est ni un accident de l'histoire ni une arme tournée contre le religieux. Elle est le fruit d'un long apprentissage collectif, né de conflits meurtriers, de minorités persécutées et de consciences refusant de plier. Avec d'autres, tels les libres-penseurs, le protestantisme y a tenu un rôle singulier. Non parce qu'il aurait « inventé » la laïcité, mais parce qu'il a, très tôt, affirmé que la foi ne peut être que libre, personnelle et responsable. « La foi ne peut être sincère que si elle est libre », écrivait le

philosophe suisse protestant Alexandre Vinet.

Avec la Réforme, une rupture décisive s'est opérée : la conscience individuelle a cessé d'être subordonnée à une autorité unique. Lire, interpréter, douter deviennent des actes spirituels légitimes. Ce geste est théologique, mais ses conséquences sont politiques. En distinguant le spirituel du temporel, Luther, puis encore davantage d'autres penseurs protestants, ouvrent un espace où le pouvoir civil ne peut plus prétendre gouverner les âmes.

De Pierre Bayle à John Locke, de Roger Williams à Rabaut Saint-Étienne, une même idée traverse les siècles : aucune foi ne gagne à être protégée par la contrainte, et aucune société ne se pacifie durablement en imposant une vérité officielle. Lorsque Rabaut Saint-Étienne affirme, en 1789, qu'il ne demande pas la tolérance mais la liberté, il dit déjà l'essentiel de la laïcité à venir. La tolérance suppose un dominant ; la liberté reconnaît des égaux.

La loi de 1905 s'inscrit dans cette filiation. Elle ne nie pas

les croyances ou convictions ; elle les rend compossibles.

En séparant l'État des cultes, la laïcité libère l'un de toute emprise religieuse et protège les autres de toute ingérence politique. Elle garantit à chacune et chacun le droit de croire, de ne pas croire, de changer de convictions, de les critiquer ou de les moquer – sans jamais appeler à la haine d'autrui en raison de celles-ci. Ce cadre n'est pas une défiance : il est un pacte respectueux.

Or ce pacte est aujourd'hui mis à mal. La laïcité est trop souvent invoquée pour justifier ce qu'elle proscriit : la surveillance des individus, la suspicion généralisée, l'assignation identitaire. On confond neutralité de l'État et neutralisation des personnes. On transforme un principe de liberté en instrument d'exclusion et en outil d'ordre moral. Pourtant, dans un régime démocratique, on n'interdit que ce qui trouble objectivement l'ordre collectif et s'impose à autrui contre son gré. Dans un État de droit, on ne saurait interdire tout ce qui peut déplaire individuellement : cela peut se débattre sur le terrain

des idées, mais aucunement se traduire par la norme.

Cette dérive « laïciste », parce que liberticide, trahit l'esprit de 1905 autant que l'héritage protestant.

Affirmons-le clairement : exiger la discrétion des consciences dans l'espace social n'a rien de laïque. La laïcité n'impose pas le silence aux citoyennes et citoyens ; elle impose l'impartialité à l'administration publique. Elle n'efface pas les différences ; elle empêche qu'elles deviennent des hiérarchies. Lorsqu'on la détourne pour viser une religion particulière – aujourd'hui l'islam –, on ne défend ni la République ni la liberté : on alimente les fractures.

Le protestantisme, minoritaire par essence dans l'histoire française, sait ce que produit la confusion entre foi dominante et pouvoir politique. Il sait aussi que la paix civile ne naît pas de l'uniformité, mais de la reconnaissance mutuelle. À ce titre, il a une responsabilité particulière : rappeler que la laïcité protège d'abord les consciences fragiles, les minorités, celles et ceux qui n'entrent pas dans la norme supposée.

La laïcité n'est pas un slogan identitaire, encore moins un catéchisme inversé. Elle n'est pas au seul service d'une supposée « identité judéo-chrétienne » avancée aujourd'hui par le même camp qui hier dénonçait « la France judéo-protestante ».

La laïcité est une méthode pour faire société dans la pluralité. Elle suppose une République sociale, présente partout sur le territoire, juste, capable d'assurer l'égalité



© BNF

réelle. Là où l'école tient, où les services publics jouent leur rôle, où la mixité socioculturelle existe, la laïcité réussit. Là où l'abandon s'installe, elle est instrumentalisée, elle est en échec et les replis vers des courants religieux rigoristes – bien présents, et parfois seuls – l'emportent.

Fidèles à l'esprit de la Réforme, rappelons que la laïcité n'est vivante que si elle demeure critique, exigeante et profondément humaine. Elle ne sacralise ni le passé ni l'État ; elle préserve et assure la liberté de conscience.

En ces temps de peurs et de replis, la laïcité demeure une promesse : celle d'un espace commun où nul n'a à renoncer à ce qu'il est pour appartenir pleinement à la cité.

La laïcité française, fille des Lumières et de la Révolution, et, en quelque sorte, petite-fille de la Réforme, est devenue mère du pluralisme.

Et si la laïcité reste parfois tant contestée qu'instrumentalisée

par les extrémismes politiques ou religieux, c'est qu'elle rappelle sans cesse cette vérité essentielle : la liberté ne s'impose pas, elle se partage.

Et c'est dans cet esprit – celui de la fermeté de Luther et de Rabaut Saint-Étienne, de la lucidité de Bayle et de Vinet, de la loyauté d'Allier et de Méjean, de la générosité de Buisson – que nous devons, encore et toujours, préserver la paix des consciences. ●

.....



Michel Leconte

Diplômé de l'École de Psychologue Praticien en psychopathologie clinique, formé à la psychanalyse

Le libéralisme théologique

Protestantisme libéral, catholicisme libéral : deux façons de sortir de l'enfance religieuse.

On caricature souvent le protestantisme libéral comme une « foi à la carte ». En réalité, c'est tout l'inverse : c'est la seule forme de christianisme qui assume enfin que croire n'a rien à voir avec avaler des dogmes comme on avale des hosties. Le libéral protestant refuse de se laisser intimider par les vieilles peurs théologiques. Il lit la Bible comme un adulte, pas comme un enfant terrorisé par le surnaturel. Il sait que les récits bibliques ne décrivent pas la météo du ciel, mais l'expérience humaine de la liberté, de la justice et du courage.

Le protestantisme libéral, c'est le christianisme qui a osé passer au XX^e siècle. Le catholicisme officiel, lui, y est à peine entré.

Y a-t-il un catholicisme libéral ? Oui, mais c'est un sport de combat. Car être catholique libéral, c'est tenter l'impossible : faire respirer l'Évangile dans une institution qui confond encore la foi avec la magie, la théologie avec la discipline, la vérité avec l'obéissance.

Loisy, Tyrrell, Pohier, Schillebeeckx, Küng et tant d'autres l'ont payé cher : dès qu'un catholique commence à dire



que la Résurrection n'est pas un phénomène de laboratoire, que la transsubstantiation n'est pas de la chimie sacrée, ou que le pape peut se tromper – Rome lève un sourcil, puis la hache.

Soyons honnêtes : le protestantisme libéral n'a pas eu besoin de renverser sa propre institution pour respirer.

Le catholicisme libéral, lui, doit commencer par un acte de désobéissance intellectuelle. Il doit débrancher la prise du surnaturalisme, refuser le cléricalisme sacralisé, et rappeler cette évidence : on ne défend pas l'Évangile en infantilisant les consciences.

Ce que montrent les libéraux, protestants comme catholiques, c'est que la foi

survit très bien à la chute des dogmes – mais rarement à leur rigidité.

Au fond, la question n'est plus : « qui a raison ? »

La vraie question est : qui ose enfin penser, lire, croire et vivre comme un adulte ? Le protestantisme libéral a déjà franchi le pas.

Le catholicisme libéral essaie encore de convaincre Rome que le XXI^e siècle a commencé. ●



La Vigie de la Laïcité est un organisme indépendant et citoyen, qui s'efforce d'effectuer une veille constante sur le sujet de la laïcité

Prix de la Vigie de la laïcité

Lauréate du Prix de la Vigie de la laïcité, la Fédération de l'Entraide Protestante revient sur l'enquête sociologique qu'elle a menée au sein de son réseau autour de la diversité religieuse et de l'accueil des personnes de confession musulmane. Ce travail de terrain éclaire les pratiques de l'action sociale protestante et interroge l'articulation entre inspiration spirituelle, accueil inconditionnel et respect du principe de laïcité. Nous reproduisons cet entretien avec l'aimable autorisation de la Vigie de la laïcité.

Pourriez-vous brièvement présenter la Fédération et ses missions ?

La fédération de l'Entraide Protestante rassemble, anime et soutient l'action sociale protestante soit plus de 370 associations, 1000 établissements, 32000 salariés, 19000 bénévoles. On estime à 1 million le nombre de personnes accompagnées chaque année pour un poids économique de 2.7 milliards d'euros.

Nous réunissons des associations sociales, médico-sociales et sanitaires de différents domaines : enfance-jeunesse, handicap, grand âge, santé, précarités, accueil de l'étranger.

Ces associations peuvent être de très petite taille, liées à des paroisses, les « entraides » qui souvent fonctionnent uniquement avec des bénévoles, distributions alimentaires, vestiaires..., mais aussi de très grosses associations qui ont des milliers de salariés, et beaucoup d'associations de taille intermédiaire :

80 EHPAD protestants, une 50aine de Maisons d'enfants à caractère social, des organismes de formation, foyers

étudiants, centres de vacances, écoles protestantes... impossible de les citer toutes ! Les protestants ont depuis longtemps été à l'initiative de créations de structures de lutte contre la précarité, et toutes les formes de vulnérabilité. Parmi les plus connues, la Cimade, l'Armée du Salut, les Diaconesses de Reuilly, la Fondation John BOST...

Quelle a été la genèse de l'étude sur la diversité religieuse et l'accueil des personnes de confession musulmane ? De quels constats êtes-vous partie ?

Nos associations ont en commun une inspiration spirituelle fondatrice et un principe d'accueil inconditionnel. Elles sont impactées et interpellées par les bouleversements de notre société : sécularisation, débats autour du principe de laïcité, ...

Il nous est apparu nécessaire d'analyser et de questionner nos pratiques en matière de prise en compte de la diversité religieuse dans un contexte où, dans leur majorité, les personnes que nous accueillons, mais aussi les salariés et les bé-

névoles engagés dans notre réseau se réclament de traditions religieuses différentes, et notamment, musulmane.

Dans ce contexte de diversité convictionnelle croissante, nous avons souhaité mener une démarche la plus scientifique possible pour regarder au plus près les éventuels risques de tension non traitées, et la nécessité de cohérence entre valeurs affichées et pratiques institutionnelles... C'est un chercheur en sociologie, Vincent Goulet, qui a mené une enquête de terrain, avec plus de 50 entretiens (anonymisés) dans plus de 15 associations, pendant 1 an et demi, accompagné par un comité de pilotage de personnes compétentes que nous avons constitué.

Les entretiens ont été réalisés de manière la plus exhaustive possible : dans toutes les régions de France, dans tous les types d'associations (fondations, institutions, entraides...), avec tous les publics accueillis (enfants, adolescents, personnes en situation de handicap, personnes âgées, malades, précaires, exilées...) et avec tous



©DR

ceux qui y sont investis (salariés, bénévoles, membres de conseil d'administration, aumôniers/pasteurs...).

Si vous aviez à résumer les résultats de l'étude, quelles seraient vos principales conclusions ?

D'abord, le principal courant religieux non chrétien présent dans les associations de la FEP est l'islam, un islam pluriel (culturel, piétiste, parfois puritain et quiétiste, parfois plus politique... et vécu différemment selon les générations).

Globalement, le cadre laïc républicain, la prise en compte de la diversité convictionnelle ou encore le caractère protestant plus ou moins marqué des associations de la FEP ne sont pas remis en cause par les musulmans qui les fréquentent.

Il y a peu de revendications fortes du côté des bénéficiaires musulmans, mais un besoin de reconnaissance certain. Toutes les personnes rencontrées dans le cadre de l'enquête, quelles que soient leurs convictions, expriment une forte demande de dis-

cussion sur les questions religieuses.

Les normes et réglementations ne sont pas toujours connues.

Les salariés musulmans qui fréquentent les associations de la FEP sont majoritairement prêts à faire des compromis.

Des tensions peuvent survenir, surtout en cas de non-dits ou d'incompréhensions, en particulier quand les personnels de direction ou les gouvernances sont mal à l'aise ou désorientés face à ces enjeux.

Quelles conséquences pratiques en avez-vous tiré pour l'accompagnement social en général et celui des personnes de confession musulmane en particulier ?

D'abord l'importance de la formation interculturelle et spirituelle, ce que nous avons initié en enrichissant l'enquête de 13 fiches pratiques à destination de tous : pour préciser le cadre réglementaire de la laïcité, les pratiques en islam et la manière de développer ses compétences en matière de

dialogue interconfessionnel.

Ensuite, nous avons mis en avant la distinction des trois registres du religieux comme aide à la prise de recul et à compréhension des éventuels points de tension.

On parle ici des dimensions identitaire/culturelle - transmises par les traditions, l'histoire familiale -, politique - moyen utilisé pour exister dans la cité en tant que minorité, souvent de manière revendicative -, et spirituelle - la foi en une réalité transcendante qui impacte tous les aspects de la vie quotidienne du croyant.

Enfin, nous nous sommes appuyés sur les travaux du sociologue Axel Honneth sur la reconnaissance, indispensable à un débat serein. La reconnaissance affective, celle que l'on accorde au premier regard, favorise la « confiance en soi ». La reconnaissance juridique, celle que nous donne le cadre de la loi, renforce le « respect de soi ». Et la reconnaissance solidaire, estime sociale, née du dialogue interculturel, interreligieux, permet « l'estime de soi ».

Plus encore, il nous a semblé que la reconnaissance spirituelle est également un moteur. Tout au long de l'enquête, le « religieux » est apparu présent avec des intensités différentes et dans toutes les dimensions des interactions mais largement refoulé, considéré comme risqué, souvent laissé en jachère, assez peu exploité par les responsables de structures...

Les appréhensions à entrer dans le dialogue sont d'autant plus étranges que les cultures religieuses musulmanes et chrétiennes sont proches : l'islam fait partie de la famille



© BNF

des religions abrahamiques, il se développe sur un fond culturel commun avec le judaïsme et le christianisme.

Qu'est-ce qui vous a motivé à participer au Prix Vigie de la laïcité ?

La Fédération de l'Entraide Protestante travaille au quotidien avec ses associations adhérentes, la question de la laïcité. Elle propose des formations, dans son réseau, au module *Valeurs de la République et Laïcité* et s'informe de toutes les initiatives existantes pour témoigner d'une vision ouverte de ce principe

constitutionnel, malmené dans l'espace public.

Notre enquête action montre autre chose que des dysfonctionnements ou des alarmes, nous avons envie de la faire connaître au plus grand nombre possible. Elle va à contre-courant des idées reçues d'un grand nombre de médias et même de responsables politiques. Ainsi, lorsque nous avons eu connaissance du Prix *Vigie de la laïcité*, il nous a semblé que la publication que nous venions de réaliser pouvait contribuer à enrichir le travail réalisé d'une ressource sup-

plémentaire. Nous avons le sentiment que notre publication était une mise en pratique des messages forts de la *Vigie de la laïcité*. C'est ainsi que nous avons participé au prix.

Vous faites partie d'une association protestante qui indique dans sa charte qu'elle applique la laïcité. Comment concevez-vous cette articulation entre projet associatif de conviction spirituelle et laïcité ?

La Fédération de l'Entraide Protestante est un réseau d'inspiration chrétienne, mais nos associations inscrivent leur action dans le respect strict du cadre républicain. Nous sommes aussi très attachés à la liberté religieuse. Pour nous, la laïcité n'est pas une contrainte, une mise en tension avec notre projet associatif : elle est au contraire une condition de possibilité de notre engagement. Autrement dit, nous sommes laïcs et protestants.

Notre inspiration protestante est d'abord une dynamique éthique : la dignité et l'accueil inconditionnels de toute personne, le refus de toute discrimination, l'attention aux plus vulnérables. La laïcité contribue à créer cet espace commun où chacun peut trouver une place, indépendamment de ses croyances.

En somme, la laïcité ne nous demande pas de renoncer à ce qui nous anime ; elle nous rappelle comment l'exprimer de manière non exclusive. Elle est le cadre dans lequel notre engagement de service, inspiré mais non prosélyte, peut se déployer au service de tous. ●



Christophe Cousinié

Pasteur de l'Église protestante unie en Cévennes, secrétaire général de l'Union Protestante Libérale & Progressiste

Bernard Reymond est décédé le 29 juin 2025. Théologien protestant suisse, pasteur, intellectuel et passeur infatigable entre foi et culture, Bernard Reymond laisse derrière lui une œuvre considérable et un héritage vivant. Professeur honoraire de théologie pratique à l'Université de Lausanne, il fut l'une des figures les plus marquantes du protestantisme libéral francophone de la seconde moitié du XX^e siècle et du début du XXI^e.

Un parcours entre paroisse et université

Pasteur d'abord à l'Oratoire du Louvre à Paris, puis dans le canton de Vaud, c'est surtout à l'université qu'il marqua durablement la discipline. Dès les années 1970, il enseigna la théologie pratique avec la conviction que l'étude des pratiques religieuses devait s'enrichir des apports de la sociologie, de la littérature, des arts et de la philosophie.

Sa thèse de doctorat, *Le procès de l'autorité dans la théologie d'Auguste Sabatier* (1975), annonçait déjà les grandes lignes de son engagement intellectuel : un attachement profond à la pensée critique,

Bernard Reymond

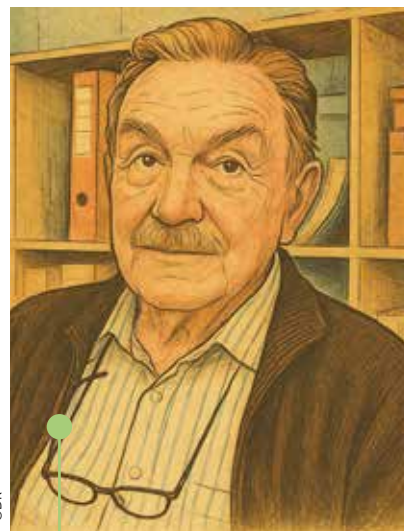
à la liberté de conscience, et à une foi ouverte sur le monde moderne.

La culture comme terrain théologique

Chez Bernard Reymond, la culture n'était pas un territoire étranger à la foi, mais un champ d'interrogation et de révélation. Il s'est distingué par une série d'ouvrages originaux explorant les rapports entre protestantisme et divers domaines artistiques : la littérature (*Le protestantisme et la littérature*, 2008), les arts visuels (*Le protestantisme et les images*, 1999), l'architecture (*L'architecture religieuse des protestants*, 1996), le théâtre (*Théâtre et christianisme*, 2002) ou encore le cinéma (*Le protestantisme et le cinéma*, 2010). Ces livres témoignent d'une approche transversale et audacieuse, fondée sur l'idée que l'expérience esthétique peut aussi être lieu de foi, ou du moins d'interrogation spirituelle.

Traducteur et passeur de pensée

Féru de pensée allemande, Reymond fut aussi un traducteur et vulgarisateur de grands penseurs protestants. Il a notamment introduit au public francophone Friedrich Schleiermacher avec la traduction annotée de « De la religion. Discours aux personnes cultivées et un essai pédagogique », « À la découverte de Schleiermacher (2008) ». Il consacra également un ou-



vrage à Ernst Troeltsch (*Ernst Troeltsch et la théologie en modernité*, 2019), soulignant la pertinence sociologique et religieuse d'un protestantisme réfléchi et critique.

Une théologie libérale incarnée

Militant discret mais engagé du protestantisme libéral, Bernard Reymond a contribué à lui donner une épaisseur théorique et existentielle. Dans *Sur les traces des théologies libérales* (2004), il retraçait un demi-siècle de lectures, de rencontres et d'interrogations, dans une forme à la fois personnelle et analytique. Il y défendait un christianisme en dialogue, nourri par la critique historique, sensible à l'évolution des sociétés, et rétif à toute fermeture dogmatique. Il fut l'un des fondateurs de la Société Internationale de Théologie Pratique (1992),

Collection "Braises"

chez Van Dieren éditeur

marquant ainsi sa volonté de repenser la foi non comme un système clos, mais comme une pratique humaine, incarnée, traversée par les tensions de la modernité.

Une voix discrète, une œuvre durable

Bernard Reymond n'était pas un polémiste, il parlait avec rigueur, mais aussi avec humour, curiosité et finesse. Sa foi était exigeante, sans ostentation ; sa pensée, toujours ouverte à la complexité.

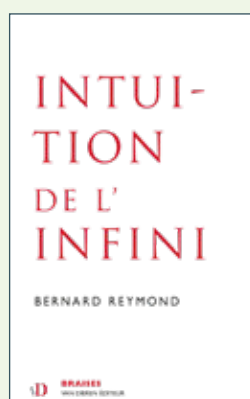
Son décès laisse une absence discrète, mais une présence durable dans les bibliothèques de théologie, dans les esprits de ses étudiants, et dans la pensée protestante européenne. Il demeure un modèle de ce que peut être un intellectuel croyant : ni prosélyte, ni relativiste, mais profondément enraciné dans la culture et tendu vers le sens.

Lire Bernard Reymond aujourd'hui, c'est retrouver une voix patiente et savante qui invite à croire sans ignorer, à penser sans exclure, et à espérer sans simplifier. ●

.....

« Ces Braises ardentes alimentent un âtre qui accueille des textes concis, clairs et accessibles. Sur des questions de conscience, de société, de foi, ces livres entendent, en toute liberté d'opinions et de tons, attiser la réflexion, rallumer le débat, raviver l'engagement. »

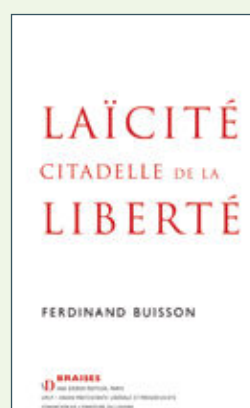
COMPRENDS TU CE QUE TU LIS ?



• Bernard Reymond

Partant d'un point central des discours *De la religion* de Schleiermacher, dans lequel le théologien allemand met en avant l'Intuition de l'Universel qui caractérise les humains et définit toute forme de religion, Bernard Reymond élargit son point de vue vers une Intuition de l'Infini.

S'appuyant sur le refus de l'absoluité du christianisme affirmé par Troeltsch (1912), sans toutefois renier en rien son appartenance au protestantisme qui l'a forgé, l'auteur insiste sur une égalité des religions, toutes et chacune formées par le contexte culturel dans lequel elles se développent, pour tenter de rendre tangible cette Intuition de l'Infini qui sans cesse questionne l'humain.



• Ferdinand Buisson
Introductions de Ch. Cousin

Publié à l'occasion des 120 ans de la loi de 1905, *Laïcité, citadelle de la liberté* propose une réflexion profonde et apaisée sur la laïcité, comprise non comme une opposition aux religions, mais comme une garantie essentielle de la liberté de conscience.

S'appuyant largement sur la pensée de Ferdinand Buisson, figure majeure de la laïcisation de l'école, l'ouvrage met en lumière une conception libérale de la laïcité fondée sur la neutralité de l'État et le respect des convictions individuelles. Loin de toute logique de combat, l'école laïque y apparaît comme un lieu d'émancipation, destiné à former des consciences libres et fraternelles.

En interrogeant les tensions contemporaines autour de la laïcité, le livre rappelle avec force l'esprit originel de 1905 et met en garde contre les dérives qui en feraient un instrument d'exclusion. Clair, engagé et accessible, cet ouvrage constitue une invitation à redécouvrir la laïcité comme une véritable citadelle de la liberté.

.....

REMERCIEMENTS ET RÉABONNEMENT

Chères amies, chers amis de l'Union Protestante Libérale et Progressiste,

Nous tenons à vous remercier très sincèrement pour votre présence fidèle à nos côtés. Votre adhésion, votre soutien et votre engagement nourrissent chaque jour le projet d'une parole protestante ouverte, libre, progressiste et accueillante pour toutes et tous.

Grâce à vous, notre Union peut continuer d'organiser des rencontres, de porter une réflexion théologique vivante et d'offrir un espace où la pensée et la foi se conjuguent avec liberté et responsabilité. Votre participation est précieuse : elle fait réellement la différence.

Afin de poursuivre cette dynamique, nous vous invitons – si ce n'est déjà fait – à **mettre à jour votre cotisation** pour l'année en cours.

Cela vous permettra notamment **de continuer à recevoir notre journal**, conçu pour nourrir votre réflexion et vous tenir informés de la vie de notre Union.

Pour les personnes qui reçoivent actuellement le journal sans être adhérentes, nous souhaitons vous informer que le numéro que vous venez de recevoir est le dernier envoyé gratuitement. Nous serions toutefois très heureux de vous accueillir parmi nos adhérents.

COMMENT ADHÉRER ?

► Il vous suffit de vous rendre sur notre site :

www.libre-croyant-e.com

Vous y trouverez toutes les informations pratiques ainsi qu'un formulaire simple et rapide pour adhérer en ligne ou renouveler votre cotisation.

► Ou de renvoyer le bulletin d'adhésion que vous trouverez dans ce journal.

Votre soutien nous permettra de poursuivre notre mission et de continuer à vous adresser le journal régulièrement.

Nous vous remercions de tout cœur pour votre attention, votre confiance et votre engagement, et nous nous réjouissons de continuer à cheminer ensemble dans un esprit de liberté, d'ouverture et de fraternité.

Fraternellement,

**L'Union Protestante
Libérale et Progressiste**

L'Union Protestante Libérale et Progressiste vous souhaite
une année 2026 lumineuse et porteuse d'espérance.

Puisse cette nouvelle étape nous encourager à approfondir nos convictions de liberté, de tolérance et de responsabilité, et à faire rayonner l'Évangile dans un esprit de progrès, d'accueil et d'humanité.

Que la paix et la joie accompagnent
chacun de vos pas.





AGENDA

CULTES-CONFÉRENCES 2026

À quoi servent les religions ?

- 11 JANVIER > **À endormir ou à réveiller** / Louis Pernot (Pasteur Epudf)
 18 JANVIER > **À bien vivre ou à mourir** / Fanny Bourrillon (Philosophe)
 25 JANVIER > **À protéger ou à opprimer** / Rita Hermon-Belot (Historienne)
 1^{er} FÉVRIER > **À interdire ou à libérer** / Yann Boissière (Rabin de JeM)
 • À 10h30 au TEMPLE DU FOYER DE L'ÂME à Paris 11^e



*Libre-croyant.e, est le journal de l'association Union Protestante Libérale & Progressiste.
 En adhérant à l'association, vous recevrez quatre numéros par an.
 L'ensemble des articles du site internet sera en accès libre et gratuit.*

Pour continuer à faire vivre ce protestantisme auquel nous tenons et commencer cette nouvelle aventure, nous comptons sur vous toutes et tous.



ADHÉSION

À renvoyer à l'adresse du siège social

UNION PROTESTANTE LIBÉRALE & PROGRESSISTE

Association à but non lucratif, loi 1901
 Siège : 108 grand rue, 30270 Saint Jean du Gard
secretaire-general-e@libre-croyant-e.com

*Vous pouvez obtenir
 les statuts de l'association
 sur simple demande*

Nom : Prénom :

Adresse postale :

Adresse mail :

N° de tél (facultatif) :

Profession :

Engagement ecclésial :

☐ Adhésion (10€) ☐ Soutien : €

Par **chèque** à l'ordre de UPLP

Par **virement** (en indiquant nom, adresse et mail) :

IBAN FR76 1027 8079 6500 0208 4880 264

BIC CMCIFR2A

Via le web : **sur www.libre-croyant-e.com**

ou directement en flaschant le QR code (Adhésion et paiement) :



Signature :



Libre croyant-e



L'État a besoin de liberté pour atteindre le but de son institution. La religion n'a pas moins besoin de liberté pour atteindre le but de la sienne. Si ces deux corps veulent s'allier, leur liberté se neutralise et se perd dans cette union ; et nul ne remplit pleinement la mission qui lui fut confiée.

Samuel Vincent,
Du protestantisme en France, 1829

